

No 25

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

Lieu : Salle du Conseil Municipal

Présidence : M. Raffaele Fraomene

La séance est ouverte à 19h en présence de :

Mme Sonja Molinari, Maire, Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Stéphanie Lammar, Conseillère administrative.

Mmes Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Elif Kaytak, Christiane Kolla Barnes, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Julide Turgut Bandelier, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Philippe Calame, David Chérix, Arnaud Ducellier, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Jean-Jacques Gerster, Axel Gubler, Dominique Jacot, Didier Lauret, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusée : Mme Alice Bertholon

Le Président ouvre la séance. Il salue le Conseil administratif, le Secrétaire général et son adjointe, les membres de l'administration et le public qui suit les débats en présence ou à distance. Il souhaite à tous et à toutes ainsi qu'à leurs proches ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

L'ordre du jour étant à la disposition de chacune et chacun et du public sur le site internet ou CMnet, il n'en est pas fait lecture.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **DA 102-2022 R** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 1'683'000.— TTC pour les aménagements intérieurs, les équipements et le mobilier de la ludothèque sise sur la parcelle N° 3388 dans le lot 12 de l'ilot « Cité Léopard » à Carouge
5. Délibération administrative **DA 101-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 7'135'000.— TTC pour le réaménagement du secteur Fontenette-Boulodrome, phase 1 étape 2 sur la parcelle N° 3509, sise 57 route de Veyrier à Carouge
6. Délibération administrative **DA 104-2023 P** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'investissement de CHF 283'500.— TTC (dont CHF 13'500.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour des études et démarches liées au développement de la partie du périmètre Praille-Acacias-Vernets (PAV) sur le territoire carougeois
- Propositions des membres du Conseil municipal**
7. Motion **MO 028-2023 P** : Proposition du Conseil municipal relative à la patinoire éphémère

8. Postulats
9. Résolutions
10. Pétition **PE 010-2023 P** : Prolongation de l'exploitation de la patinoire jusqu'au 26 février 2023
11. Questions

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022.

En raison d'un problème informatique, le vote se fait à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2022 est approuvé par 31 oui, 0 non et 0 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Molinari :

En préambule, Mme Molinari présente à l'assemblée ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Apéro-Nutri et nutrition locale et durable chez les commerçants carougeois

La Ville de Carouge et la nutritionniste et journaliste Rachel Richterich organisent une série de trois ateliers de nutrition « locale et durable » axés sur les légumes, les légumineuses et la production biologique, en contribuant à valoriser des commerces carougeois pendant les mois de janvier et février. Appelés Apéro-Nutri, ces rendez-vous ont pour but de promouvoir une alimentation saine, locale et moins carbonée, en partenariat avec quelques petites épiceries carougeoises.

Au cours de chaque rencontre (d'environ 8 à 10 participants), qui se déroule en présence de l'artisan, un sujet sur l'alimentation sera abordé. Agrémenté de connaissances nutritionnelles et culinaires, il se terminera sur une note conviviale autour d'un verre et de quelques gourmandises locales qui permettra aussi d'échanger avec les responsables de petits commerces (et producteur dans un cas).

La participation demandée sera de CHF 10.- par personne.

- 26 janvier 2023 de 18h30 à 19h30), chez Senza, épicerie bio : Manger sain, durable et éthique, un défi !
Le bio sans tabou. Jusqu'à quel point peut-on allier alimentation respectueuse de l'environnement, éthique et bonne pour la santé ? Quels sont les avantages du label et ses limites ?
- 2 février 2023 de 18h30 à 19h30, à l'Épicerie du Marché : Casser la graine, mode d'emploi – Les légumineuses et leurs atouts.
Pourquoi et comment profiter de cet aliment riche en protéines végétales ?
- 16 février 2023 de 18h30 à 19h30 à l'épicerie espace-terroir : Trésors souterrains – Les légumes racines.
Pourquoi et comment profiter de ces bombes nutritionnelles ? Quel est l'enjeu pour la biodiversité de notre territoire ?

Maison de quartier des Moraines : espace jeux accessible

Afin de s'assurer la mise aux normes et de répondre aux besoins des utilisateurs de la maison de quartier des Moraines, j'ai le plaisir de vous confirmer que, comme pré-annoncé dans la réponse transmise en décembre à Mme Turgut-Bandelier, une première phase de travaux de remise en état de l'espace jeux situé à côté et au-dessus de la sortie de secours du tunnel du CEVA a bien eu lieu en décembre 2022 juste avant les fêtes de

fin d'année. Ceci a permis d'ouvrir l'accès à une partie des installations pendant les vacances.

Ainsi, divers travaux de sécurisation du toboggan ont été réalisés, tant sur la cabane d'accès que sur la zone de réception.

Suite à ces travaux, une certification de mise en conformité a été émise par l'entreprise ExpAires Evaluations reconnue par le BPA, garantissant une utilisation sécurisée par les enfants.

Par ailleurs, je précise que la petite zone de descente (sans jeux) avec cheminement pentu à gauche du toboggan est fermée pour le moment et clôturée. Au printemps, quelques autres modifications visant à la rendre également plus sûre et compléter les plantations seront effectuées. Les clôtures seront alors enlevées.

Communications de Mme Lammar :

En préambule, Mme Lammar adresse à l'assemblée ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Exposition au Musée de Carouge

Le Musée de Carouge accueillera dès le 11 février prochain une nouvelle exposition intitulée, de manière amusante, « Espèce de cornichon ! Art, cuisine & Chirat ».

Le nom de Chirat n'est pas inconnu des Carougeois et Carougeoises. En effet, la famille Chirat a développé une industrie de vinaigrerie-conserverie à Carouge depuis de longues années. La marque « Chirat » est devenue une référence et ses produits sont connus sur tout le territoire suisse. Aujourd'hui, Unilever, qui en est la propriétaire, a fait le choix de conserver ce nom tandis que le « Pickles band » imaginé par Edmond Liechti est encore dans la mémoire collective.

Au-delà du parcours exceptionnel de cette entreprise locale relaté par le Musée de Carouge, l'exposition est aussi l'occasion de découvrir l'histoire du cornichon, d'admirer sa représentation dans des planches botaniques anciennes ou encore d'explorer son usage dans la gastronomie et la culture populaire.

Traitée comme sujet artistique, cette cucurbitacée donne lieu à de multiples interprétations dus notamment à des illustrateurs et illustratrices d'aujourd'hui révélées au cœur d'une exposition instructive et ludique ouverte à toutes et à tous.

Communications de Mme Hiltpold :

Aucune communication particulière.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication particulière.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 102-2022 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 1'683'000.— TTC POUR LES AMENAGEMENTS INTERIEURS, LES EQUIPEMENTS ET LE MOBILIER DE LA LUDOTHEQUE SISE

SUR LA PARCELLE N° 3388 DANS LE LOT 12 DE L'ÎLOT « CITE LEOPARD » A CAROUGE

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022 et renvoyé en commission Constructions et logements.

Celle-ci s'est réunie le 10 janvier 2023. Le rapport a été établi par l'administration et validé par la présidence de la commission.

Le Président demande à M. Etienne s'il a quelque chose à ajouter au rapport.

M. Etienne répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion et le vote sur l'objet.

Le Président ouvre la discussion.

M. Peterschmitt souligne que ce projet donne envie. Les espaces, l'éclairage et l'attention portée à l'ambiance le renvoient en enfance et il a envie de jouer à ses jeux de société préférés sur une des tables de cette future ludothèque. M. Peterschmitt relève que, dans cet espace, l'expérience du jeu est véritablement au centre de la réflexion. Le groupe des Vert-e-s est enthousiaste face à ce projet de ludothèque, qui crée du lien social, qui permet des activités éducatives et qui est accessible à tous les âges de l'enfance.

M. Voignier abonde dans le sens de son préopinant. Il s'agit effectivement d'un beau projet, qui a été très bien présenté en commission. L'espace a été réfléchi avec une approche des plus consciencieuses. La possibilité d'une mutualisation, avec une ludothèque qui n'est pas exclusivement pour les enfants, mais aussi pour les adultes à d'autres moments, et qui pourra également être utilisée par des associations, par exemple, prouve que le projet a vraiment été bien réfléchi. Comme à son habitude, M. Voignier est intervenu en commission – et il souhaite réitérer sa remarque en plénum – sur sa volonté que le projet prévoie une porte automatique à l'entrée du bâtiment afin que les personnes à mobilité réduite puissent bénéficier d'une entrée facilitée dans ce lieu. La Conseillère administrative qui était présente en commission s'est engagée à prendre en compte cette remarque. M. Voignier l'en remercie et adresse également ses remerciements à la commission qui a suivi sa demande. Par ailleurs, il salue le fait qu'un budget de fonctionnement ait été présenté en commission. Cela a permis aux commissaires non seulement de savoir ce que cette ludothèque, une fois les travaux terminés, coûtera à la Commune, mais aussi d'avoir des explications sur le nombre de collaborateurs prévus et leur taux d'activité (50% plutôt que 100%, pour une plus grande flexibilité, certaines plages horaires étant plus fréquentées que d'autres). M. Voignier tenait à remercier les intervenants en commission pour la qualité et même la délicatesse de leurs explications.

M. Etienne mentionne que le parti socialiste salue la qualité du projet qui a été présenté en commission et remercie l'administration et le Conseil administratif d'avoir mené à bien ce dossier. L'historique de la ludothèque, qui fonctionnait surtout grâce au bénévolat, a été rappelé en commission. Ce projet permettra de se doter d'un équipement qui est important pour Carouge. M. Etienne relève que quelques questions et remarques ont été émises en commission. Le parti socialiste rejoint les préoccupations de M. Voignier, auxquelles la magistrate en charge s'est engagée à répondre. Des questions ont également porté sur l'élargissement des horaires d'ouverture. Certes, le projet a été mené

par le Conseil administratif, mais le Conseil municipal a demandé de créer des postes, plutôt que d'avoir une structure principalement bénévole. Un budget de fonctionnement a été présenté en commission. Pour la suite, M. Etienne souligne qu'il s'agira bien évidemment de voter ces postes et de prévoir des lignes dans le budget de la Commune pour faire fonctionner cet espace. M. Etienne ajoute que, comme pour ses autres équipements, la Ville de Carouge essaie de faire en sorte que ce lieu soit ouvert à la population en général. Il apprécie beaucoup cette ouverture, pour que les enfants mais aussi les adultes viennent jouer dans cet espace. En conclusion, le parti socialiste votera la délibération.

M. Barro remercie les services pour leur implication sur ce beau projet que le groupe Le Centre-Vert-libéraux soutiendra. Sans être réducteur par rapport à la petite ludothèque des années 1980 dans les Tours, M. Barro considère que la commission a pu apprécier la qualité d'un nouveau type de lieu, où l'on peut se rendre pour jouer. Il ne reviendra pas sur les éléments mentionnés par ses préopinants, mais il souhaitait souligner la position de la future ludothèque, dans un nouveau quartier. Cette ludothèque animera une arcade. Des liens pourront peut-être aussi être tissés avec l'extérieur, pour offrir un lieu qui se prolonge dehors. Dans la saison froide, la ludothèque offrira une vitrine alléchante pour animer ce nouveau quartier. Ce genre de programmes est nécessaire dans les rez-de-chaussée. M. Barro relève ensuite que la commission a eu la démonstration qu'il s'agira d'un espace flexible, qui pourra être utilisé de différentes manières et évoluer dans le temps. Les commissaires ont obtenu de bonnes réponses de la part du service social sur les analyses qui ont été réalisées et sur la flexibilité qui pourra être donnée à ce projet. Il leur a également été présenté un budget, prudent comme souvent – ce qui est judicieux parce que cela évite les mauvaises surprises. Les commissaires ont toutefois été un peu étonnés par les plus de 220 milliers de francs de frais d'électricité. Mais comme l'on sait que le mobilier pour les enfants coûte cher, le montant prévu pour l'électricité permettra de disposer d'un peu de réserve, le cas échéant.

M. Baertschi souligne un élément important du projet : la flexibilité, grâce à des parois amovibles. C'est une excellente chose, car Carouge souffre actuellement d'un manque de locaux pour des associations de quartier ou d'autres groupes qui veulent se réunir. La salle des Charmettes n'est plus disponible. Et, de plus en plus – M. Baertschi en a fait l'expérience récemment –, les établissements qui jusqu'à présent acceptaient que des réunions se déroulent dans leur arrière-salle ne le veulent plus, parce qu'ils veulent faire du chiffre, mais aussi pour des questions de nettoyage ou de gardiennage. Le projet de ludothèque ouvre la possibilité, dans ce nouveau quartier, qu'un groupe par exemple de riverains puisse disposer d'un local pour se réunir. M. Baertschi note que la Fondation immobilière de la Ville de Carouge le fait dans les Tours, avec son Arcade 8. Il salue le fait qu'au-delà de la ludothèque, la réflexion qui a été menée ait également porté sur ce point.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote la délibération.

En raison d'un problème informatique, le vote se fait à main levée.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 101-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION DE CHF 7'135'000.— TTC POUR LE REAMENAGEMENT DU SECTEUR FONTENETTE-BOULODROME, PHASE 1 ETAPE 2 SUR LA PARCELLE N° 3509, SISE 57 ROUTE DE VEYRIER A CAROUGE

Mme Lammar introduit le sujet. Cette délibération fait suite à la délibération 033-2021 relative au Carrefour du mouvement que le Conseil municipal a votée en mai 2021. Pour rappel, ce projet vise le réaménagement de l'ensemble de la zone du boulodrome et s'inscrit dans une vision en trois phases concernant toute la pénétrante de verdure du Val d'Arve. L'idée est de se préoccuper dans une première phase de la zone du boulodrome, puis dans une deuxième phase de la zone du bureau des autos, lorsque – et si – le bureau des autos déménage, et enfin, dans une troisième phase, de la zone qui descend de Pinchat au parc des Ponettes.

La première phase, celle du boulodrome, a été scindée en trois étapes, suivant la zone du boulodrome ou même l'affectation de ce bâtiment qui pourrait être revue afin de répondre à de nouveaux besoins ou à des pratiques sportives et culturelles correspondant à un public plus large et diversifié, tout en conservant, bien évidemment, une installation destinée à la pratique des sports de boules, très prisés par les habitués.

Il s'agit d'une belle opportunité, unique, qu'à la ville de Carouge de développer harmonieusement la zone de la Fontenette, la zone du foot, la zone parc du boulodrome et la nouvelle piscine de la Fontenette, créant ainsi sur le secteur Fontenette un ensemble d'installations sportives et de loisirs homogènes, cohérentes et s'inscrivant parfaitement dans les axes de la politique voulue par le Conseil administratif.

La zone de loisirs du boulodrome comportant diverses installations (le boulodrome, des terrains de sports de balle, des pistes de jeu de boules, des aires de pique-nique et des zones de verdure) a toujours été fortement appréciée et fréquentée par la population carougeoise et extra-carougeoise. Si la ville de Carouge souhaitait retrouver une zone sportive sur ce périmètre après les travaux du CEVA, elle a néanmoins poussé la réflexion plus loin. En effet, il aurait été facile de remettre un terrain de volley, trois grills et un terrain de basket et de se dire qu'elle refaisait ce périmètre comme il était avant les travaux du CEVA. Mais au vu de l'importance de cette zone de loisirs pour la population carougeoise, au vu des enjeux actuels de société et de l'importance de mettre l'accent sur les espaces publics, d'autant plus en cette période post-pandémie, la Commune a réfléchi afin d'aller plus loin et a proposé, grâce à son mandataire, de faire de ce lieu un véritable « carrefour du mouvement ».

Ce terme est intéressant, car non seulement il prend en compte l'aspect « rencontre », « partage » et « vivre-ensemble », où différentes catégories de population, d'âges et d'horizons différents, se retrouvent dans ce « carrefour », mais il va aussi au-delà de l'aspect purement sportif par le terme « mouvement » qui intègre l'aspect essentiel de santé.

La délibération que le Conseil municipal a votée concernait donc la première étape ainsi qu'un montant pour l'étude de la deuxième étape. Durant cette première étape, une série d'installations a été mise en place et testée, pensée dans cette optique de « carrefour du mouvement », par exemple les BoxUp (casiers connectés contenant du matériel de sport – ballons, raquettes de ping-pong, etc. – en libre accès) ou des bancs actifs qui permettent non seulement de s'y asseoir avec un bouquin mais aussi de pratiquer divers exercices physiques. Des binômes jeunes-seniors partageant une activité physique autour des bancs actifs ont été créés à la satisfaction de tous les participants. Un pump track temporaire ainsi que des tables de pingpong et de teqball ont été installés cet été, de même qu'une piste de danse. A noter encore le partenariat avec Ressources Urbaines pour des jardins et potagers urbains, depuis l'été dernier.

Une séance de commission a eu lieu le 31 mai dernier, lors de laquelle ont été présentés le bilan extrêmement positif de ce début du Carrefour du mouvement ainsi que les suites des prochaines étapes, en particulier celle de l'étape 2. Ainsi, il a été indiqué en commission que l'étape 2 prévoyait notamment la création d'un chemin dans le parc, la désimperméabilisation des sols, la création d'un pump track et d'un urban skate fixes dont l'étude a intégré aussi des jeunes Carougeois, l'installation d'un bloc d'escalade, d'une clôture et d'équipements sportifs, que ce soit un parc du mouvement ou le jardin des sens, et la création d'une structure végétale à l'échelle du parc. L'étape 3, quant à elle, prévoyait la réaffectation du boulodrome, la création d'un couvert sur les pistes de pétanque

extérieures et, en cas de délocalisation de la bulle de tennis, la possibilité d'installations de terrains sportifs.

Les études pour l'étape 2 étant terminées, le Conseil administratif vient aujourd'hui avec le crédit de construction. Il n'aura pas échappé aux membres du Conseil municipal que le montant est conséquent. Cela est dû à plusieurs facteurs. Premièrement, les plus-values dues à la situation post-Covid et à la guerre en Ukraine qui impactent aujourd'hui tout projet que le Conseil administratif présente au Conseil municipal. Deuxièmement, des travaux techniques et de sous-sol fort coûteux au vu de la complexité du terrain à proximité de la nappe phréatique et de l'Arve. Troisièmement, l'ajout de certains éléments, comme le changement des éclairages qui sont aujourd'hui fort énergivores, vétustes et gênants pour les habitants et la faune, ou la création de jeux d'eau et la pose de toiles d'ombrage très utiles en période de canicule. Enfin, il a été proposé d'anticiper la pose du couvert des pistes de pétanque afin qu'elles puissent davantage être utilisées, sans risque lors des journées ensoleillées.

Si le Conseil municipal décide de renvoyer cette délibération en commission, tous les éléments seront exposés en détail, étant précisé que le Conseil administratif a proposé dans cette délibération les éléments qui avaient été présentés en mai, en limitant certains mais en n'en supprimant aucun, souhaitant conserver de la cohérence par rapport à ce qui avait été présenté en commission. Il appartiendra à la commission de faire peut-être des choix, sachant que ce projet est une opportunité très intéressante qui répond aux besoins de la population ainsi qu'à des demandes des habitantes et habitants.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission Sports et loisirs.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Etienne aurait souhaité, avant le vote sur la prise en considération, expliquer pourquoi le parti socialiste allait prendre en considération la délibération. En matière d'aménagement du territoire, cette zone est très importante pour Carouge, dans un paysage magnifique, au bord de l'Arve, avec les falaises de Champel. Elle est clairement identifiée dans le plan directeur communal. Mme Lammar l'a relevé, il existe une cohérence sportive, avec le stade, la piscine et le boulodrome. Le parti socialiste a envie de continuer ce projet, dont M. Etienne tenait aussi à rappeler ce soir l'historique. À l'époque de Mme Francette Meyer, il y avait eu un concours par rapport au déménagement du service des autos. En effet, l'Etat s'était engagé sur le fait que le service des autos devait partir. Carouge allait donc gagner encore un terrain supplémentaire. Le concours avait été organisé et une image directrice devait se réaliser. Cela ne s'est finalement pas fait. M. Etienne souligne que le parti socialiste considère que le projet présenté ce soir est très important. Mme Lammar a dit plus tôt que la Ville de Carouge aurait pu, une fois le chantier du CEVA terminé, se contenter d'aménager deux ou trois petites choses dans cette zone de verdure. Mais – et cela rejoint la discussion sur la prolongation de l'ouverture de la patinoire que le Conseil municipal aura plus tard ce soir –, la Commune se doit de créer des lieux de détente où la population peut venir se ressourcer. Du reste, selon la loi sur l'aménagement du territoire, il faut prévoir des zones de détente en zone urbaine, aussi pour éviter une pression sur les milieux naturels en campagne. Il est primordial que la population puisse venir se ressourcer dans ces zones de détente, et profiter des places de jeux et des divers équipements que propose la Commune. En conclusion, le parti socialiste invite le Conseil municipal à faire bon accueil à ce projet.

M. Morex invite M. le Président à transmettre à M. Etienne qu'il commet quelques erreurs. Le fameux concours était en rapport avec le CEVA. Le concours, auquel M. Morex a

participé, était voulu par Mme Francette Meyer, à l'époque conseillère administrative, mais il est tombé à l'eau. Quant au reste de l'intervention de M. Etienne, M. Morex relève que Mme Lammar ne propose pas au Conseil municipal d'affecter cette zone à autre chose qu'au sport, ce qui est déjà le cas. Il souligne ensuite que le projet laissera la part belle aux boulistes, qui ne doivent pas être préterités. De plus, il réitère expressément la demande qu'il a déjà faite il y a plus de deux ans : la buvette doit rouvrir. Il admet volontiers que la buvette ait été attribuée à une guinguette pendant les trois ans et demi du chantier du CEVA et qu'elle n'ait été ouverte que les vendredis et samedis soir parce que le chantier était fermé. Il veut bien que le loyer ait été gratuit. Mais il se trouve que, depuis une année et demie, le chantier est terminé. Les boulistes vont jouer tous les jours, mais la buvette est fermée. La guinguette, avec un loyer gratuit, continue à n'ouvrir que les vendredis et samedis soir. M. Morex espère que les commissaires tiendront compte de ses remarques et que tous les participants à quelque sport que ce soit dans cette zone ait accès à une buvette ouverte en tout cas six jours sur sept, voire sept jours sur sept.

M. Mützenberg invite les commissaires à porter une attention particulière à la question de l'éclairage. Il souhaite savoir comment les éclairages des différents cheminements piétons seront intégrés au plan lumière. Cette question est d'autant plus importante que ces cheminements, notamment celui au bord de l'Arve, seront plus utilisés que maintenant, en particulier quand Carouge aura sa nouvelle piscine. M. Mützenberg souhaiterait donc des explications en commission sur la manière dont le plan lumière sera respecté, pour que les éclairages n'aient aucun impact sur la faune et la biodiversité, tout en permettant aux piétons de pouvoir cheminer en toute sécurité, notamment au bord de l'Arve.

Sur le fond, M. Ducellier soutient ce projet. Il recommande toutefois d'apporter quelques précisions en commission concernant le coût global de cette opération, qui est saucissonnée en trois étapes, afin d'avoir une vision exhaustive de l'investissement dans ce périmètre. Il note que la présente délibération ne porte que sur l'étape 2, alors que plus de CHF 1 million a déjà été dépensé. Par ailleurs, M. Ducellier souhaite que la commission ait une visibilité sur les charges d'exploitation de cette future zone sportive, et ce également pour les trois étapes. Enfin, il espère que des explications seront données en commission sur le devis général, sachant que le devis des mandataires est de CHF 5 millions alors que la demande du Conseil administratif est de CHF 7 millions, soit plus de 40% d'augmentation. Des explications sur cette réserve conséquente sont nécessaires.

M. Barbuzzi a été quelque peu étonné par les deux premières interventions qui, pour lui, ne sont pas des recommandations. Il remercie ensuite M. Ducellier, parce qu'il allait poser la même question concernant les aspects financiers. Par ailleurs, il souhaite rendre attentifs les commissaires sur le planning qui leur sera proposé. Sachant que le projet de la piscine se situe non loin de ce périmètre, il faudra veiller aux riverains, en particulier aux habitants des Auréas puisque ce sont eux les plus proches de ces deux zones. Il conviendrait soit de scinder clairement ces deux projets pour qu'ils soient espacés dans le temps et laisser ainsi un peu de repos aux riverains, soit de les regrouper au maximum pour éviter des nuisances qui s'éternisent, notamment quand les chantiers prennent du retard. M. Barbuzzi ne sait pas si ces informations seront déjà disponibles pour la séance de commission, mais elles seraient utiles.

Pour continuer sur la question des coûts, M. L. Antonioli souhaite que des précisions soient apportées en commission sur le fait que, en mai dernier, il avait été indiqué que la phase 2 avait un coût estimé à CHF 2,5 millions, alors qu'aujourd'hui, le Conseil administratif présente un crédit de CHF 7 millions, soit près de trois fois plus. Ces coûts sont-ils liés au renchérissement ? Sont-ils liés à des modifications du projet ? M. L. Antonioli recommande par ailleurs que la commission ait une vision du projet en entier, sachant que celui-ci n'est pas si simple à suivre puisqu'il comporte plusieurs étapes, elles-mêmes divisées en phases. Enfin, des précisions sur la suite seraient utiles. Bien sûr, le

Conseil administratif ne peut pas se prononcer aujourd'hui en disant que, dans deux ans, Carouge aura à disposition la parcelle du bureau des autos. Mais connaître la fourchette de temps serait intéressant. Cela permettrait aussi aux commissaires de se rendre compte de l'aménagement global de l'ensemble de ce périmètre, qui est, selon M. L. Antonioli, effectivement en adéquation avec l'utilisation qui en est prévue.

M. Baertschi, qui a grandi dans ce quartier, se souvient de plusieurs inondations dans le secteur. Il relève que des travaux ont été entrepris pour passer sous le pont qui mène au Bout-du-Monde. A cet endroit se trouvent des écoulements d'eaux claires qui doivent certainement refouler dès que le niveau de l'Arve remonte. Une digue en terre a été installée, mais M. Baertschi invite la commission à se pencher sur la question du refoulement de l'eau dans les conduites qui se trouvent dans ce secteur. Un problème relativement grave pourrait survenir si des refoulements se produisent alors que la Commune assainit le périmètre.

M. Voignier rappelle que, lors de discussions précédentes, il avait été relevé que de nombreux matériaux différents seraient utilisés pour les diverses activités projetées. Des questions avaient été posées sur les frais d'entretien, qui risquent d'être importants selon les matériaux utilisés. M. Voignier recommande de refaire, en commission, un point de situation sur les frais que pourraient occasionner les nouveaux matériaux et les nouvelles infrastructures.

Pour rebondir sur la question des matériaux, M. Calame trouverait intéressant que la commission soit informée sur la mesure dans laquelle les matériaux, et éventuellement les équipements, existants sur place pourront être réemployés.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE DA 104-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 283'500.— TTC (DONT CHF 13'500.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR DES ETUDES ET DEMARCHES LIEES AU DEVELOPPEMENT DE LA PARTIE DU PERIMETRE PRAILLE-ACACIAS-VERNETS (PAV) SUR LE TERRITOIRE CAROUGEIS

Mme Molinari introduit le sujet. La présente délibération d'un montant de CHF 283'500.- TTC s'inscrit dans la continuité des délibérations 86-2013, 93-2017 ainsi que la dernière, soit la 200-2020 votée en juin 2020, portant sur des études et démarches liées au développement du PAV sur le territoire Carougeois. A noter que, comme la délibération précédente, celle présentée ce jour va couvrir une période de deux à trois ans, selon le rythme d'évolution des dossiers.

En effet, les planifications sur le PAV sont en partie pilotées par le Canton mais certains éléments concernant directement la Commune, en termes d'infrastructures, équipements ou aménagements publics, doivent faire l'objet d'études spécifiques. Il s'agit aussi de cofinancer certaines études stratégiques avec la Direction PAV, l'office cantonal des transports ou la Fondation PAV. Ces dernières années, plusieurs commissions d'information sur les avancements des différents secteurs du PAV ont été organisées, la dernière ayant eu lieu le 7 juin 2022, qui traitait de la question des équipements dans le secteur et de l'avancement des planifications et projets dans le PAV-Carouge.

Dans la continuité des informations déjà partagées, Mme Molinari propose au Conseil municipal de saisir l'occasion d'une prochaine commission pour faire un point général sur l'avancement du développement des différents secteurs du PAV.

Par ailleurs, Mme Molinari informe le Conseil municipal que deux autres délibérations ayant trait au PAV interviendront dans les mois qui viennent, au cours du printemps vraisemblablement. Il s'agit d'une part d'une délibération portant sur le montage foncier permettant la réalisation d'un accès souterrain mutualisé aux parkings privés, et desserte logistique dans le secteur de l'Etoile qui demande une décision spécifique liée à

l'utilisation du domaine public, et, d'autre part, d'un crédit spécifique d'étude portant sur l'aménagement des espaces publics du secteur de l'Etoile, dans le but de suivre le rythme soutenu des développements prévus dans ce secteur.

La délibération soumise ce soir porte donc sur des études diverses, toutes dans les secteurs du PAV, hormis ces deux sujets, d'où le montant inférieur à celui des délibérations précédentes.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission PAV.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi salue le fait que la délibération contienne une ligne sur l'étude de l'articulation entre le rondau, la rue Jacques-Grosselin et le boulevard des Promenades, parce qu'il s'agit d'un enjeu majeur, notamment par rapport aux nouveaux quartiers. Il constate ensuite que les services cantonaux, que ce soit l'urbanisme, la mobilité ou encore les TPG, travaillent tous en solo. Sans une forte intervention communale, l'on risque d'arriver dans des situations qui seraient vraiment regrettables. M. Baertschi encourage le service de l'urbanisme et Mme la Conseillère administrative en charge à rester attentifs.

M. Ducellier souhaiterait que les résultats des études précédentes soient communiqués en commission. Une de ces études l'interroge particulièrement, celle qui concerne les aménagements de sous-sol et les espaces publics du PLQ Grosselin, alors que l'image directrice de ce quartier n'est pas encore validée. M. Ducellier recommande donc d'expliquer en commission à quoi ont servi les précédents crédits d'étude et la valeur ajoutée de ces derniers.

M. L. Antonioli rappelle que la commission Urbanisme est en train de discuter du plan directeur communal. Or, il existe un lien étroit entre ce qui se passe dans le PAV et ce qui se passe dans le cadre du plan directeur communal. M. L. Antonioli invite donc les membres de la commission PAV qui ne pourraient pas être présents lors de cette séance à se faire remplacer par des membres de la commission Urbanisme, pour que les discussions soient riches et nourries et que les personnes qui ne siègent pas dans les deux commissions puissent être informées des discussions en cours à l'urbanisme.

M. Morex rejoint les propos de M. Baertschi. Il souhaite que les commissaires n'oublient pas ce qui avait été décidé il y a une vingtaine d'années concernant l'aménagement du rondau, lors d'un concours auquel il avait participé.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

7. MOTION MO 028-2023 P : PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIVE A LA PATINOIRE EPHEMERE

Comme le veut l'usage lorsque les textes sont courts, le Président demande à la secrétaire de donner lecture de la motion avant de passer la parole aux auteurs du texte pour une brève présentation.

PROJET DE MOTION

Au sens des articles 32, 33 et 34 du règlement du Conseil municipal de Carouge

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Attendu que, contrairement à ce qui nous avait été annoncé, aucune restriction énergétique (électricité) n'est intervenue jusqu'à aujourd'hui.

Vu que d'autres Communes du Canton (Plan-les-Ouates et Versoix) prolongent l'exploitation de leurs patinoires éphémères au-delà du 5 février 2023.

Vu la crise économique actuelle péjorant les capacités financières d'un grand nombre de nos concitoyens, la prolongation de l'exploitation de la patinoire serait un excellent moyen, à faible coût pour eux, de divertir parents, enfants et hockeyeurs qui ne peuvent se rendre en stations.

Vu le nombre de personnes ayant signé la pétition en quelques jours (plus de 400) allant dans ce sens et demandant la prolongation de l'exploitation de notre patinoire éphémère jusqu'à et y compris les vacances scolaires de février 2023, soit jusqu'au 26 février inclus.

Vu qu'en 2021, lors du vote du budget 2022, le coût de l'exploitation de la patinoire incluait trois semaines supplémentaires par rapport au report de son ouverture fixée au 5 décembre 2022, ce montant de trois semaines supplémentaires d'exploitation pourrait être reporté sur le budget 2023 ou comptabilisé en déduction du coût de la prolongation demandée.

Vu que, selon la présentation lors de la commission des sports du 23 août 2022, il nous a été démontré :

- Que le coût d'exploitation annuel global (masse salariale, contrat d'entretien, communication, animation, entretien courant et énergie) s'élevait à CHF 232'500.--, donc à environ CHF 16'607.-- par semaine
- Que les recettes d'exploitation (location des patins et soirées privées) s'élevaient à CHF 39'300.--, soit CHF 2'807.-- par semaine
- Que le revenu mensuel obtenu de la buvette de la patinoire était de CHF 2'595.- - soit environ CHF 650.-- par semaine

Vue que selon ces montants le coût d'exploitation global pour trois semaines, dont on déduit les différentes recettes également pour trois semaines, s'élèverait à CHF 39'450.-

Invite le Conseil administratif

De maintenir l'exploitation de la patinoire jusqu'au 26 février inclus et d'inscrire la somme de CHF 39'450.-- en dépense supplémentaire.

Date du dépôt : Carouge, le 12 janvier 2023

Arnaud Ducellier, Dominique Jacot, Claude Morex, Dominique Barbuzzi, Elif Kaytak, Emmanuelle Merle, Katia De Conti Kalonji, Julide Turgut Bandelier, Didier Prod'hom

M. Morex n'a rien de particulier à ajouter. La motion semble suffisamment claire.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 0 non et 1 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

Mme Lammar souhaitait s'exprimer sur ce sujet afin de clarifier certains points. En premier lieu, elle relève que, depuis des années, le planning habituel de la patinoire éphémère s'étend de fin novembre au dimanche de fin des vacances de février. Il importait à la Commune de conserver sa patinoire durant les vacances afin notamment de proposer une activité aux enfants qui ne partent pas en vacances. Elle a tenu bon avec ce planning même si, parfois, avec les températures de l'hiver, en particulier celles de février, la patinoire se transforme souvent en « piscinoire ». Cela dit, pour cette saison, la situation était particulière. En effet, en septembre, une crise énergétique majeure était annoncée, avec risques de coupures. Des recommandations, voire même des obligations, à prendre des mesures énergétiques sont venues du Conseil fédéral et du Canton. C'est ainsi que les immeubles locatifs ont été moins chauffés. C'est ainsi qu'au niveau communal, les chaufferies des bâtiments publics ont été optimisées, y compris celles des écoles primaires, avec un report du démarrage de la saison de chauffe et un réglage du chauffage à 20°C au maximum et 17°C pour les locaux sportifs. C'est ainsi qu'entre autres, l'utilisation des chauffages d'appoint a été interdite, la distribution d'eau chaude dans les lieux de travail et les lieux publics a été supprimée, sauf exception nécessitée par l'exploitation, l'intensité de l'éclairage a été limitée dans certains locaux et l'éclairage des bâtiments publics et de certaines rues a été éteint. C'est ainsi aussi que, ne souhaitant pas supprimer la magie des fêtes, le Conseil administratif a maintenu les illuminations d'hiver mais en les repensant intégralement, tant dans leur forme que dans leur durée d'éclairage, réussissant ainsi à proposer de belles illuminations mais avec une économie d'énergie de 90% par rapport à la saison dernière.

C'est ainsi encore que des séances de coordination ont eu lieu avec les autres communes dans le cadre des mesures énergétiques afin de trouver un consensus et une cohérence. L'idée était en effet de proposer plus ou moins les mêmes mesures afin que le citoyen lambda ne se retrouve pas face à une différence majeure d'une commune à l'autre – par exemple, en cas d'extinction de l'éclairage public, qu'il ne se retrouve pas avec, d'un côté de la rue, la nuit noire et, de l'autre côté, Las Vegas parce qu'il s'agit de deux communes différentes d'un côté et de l'autre de la rue. De même, dans le domaine sportif, il semblait important d'obtenir une cohérence en matière de température des piscines et en matière de patinoires éphémères.

Une commission sportive de l'Association des communes genevoises a eu lieu le 29 septembre dernier lors de laquelle la discussion a été animée concernant les patinoires, entre les communes qui trouvaient absurde de proposer une prestation aussi énergivore que des patinoires éphémères et proposaient de les supprimer pour cette année et les communes, comme Carouge, qui souhaitaient les maintenir, en mettant en avant le rôle essentiel de ces patinoires qui deviennent, le temps de quelques semaines, un véritable lieu de vie et de partage pour la population et offrent des activités accessibles à toutes et tous, en particulier aux enfants qui ne peuvent pas partir en vacances.

Un accord a alors eu lieu et la recommandation qui a été faite était de maintenir l'ouverture des patinoires extérieures saisonnières, avec une ouverture coordonnée mais raccourcie de début décembre à fin janvier, afin de permettre à la population de profiter localement de cette activité hivernale à l'extérieur. Un communiqué de presse de l'Association des communes genevoises est paru le 4 octobre indiquant que des mesures du plan d'action cantonal en matière d'économie d'énergie avaient été discutées par les communes genevoises dans le cadre de l'Association des communes genevoises et qu'afin de permettre une mise en œuvre homogène de mesures complémentaires dans les communes, ces dernières avaient émis des recommandations qui concernaient plus particulièrement les installations sportives et l'éclairage des voies publiques municipales. La question des patinoires y figurait telle que Mme Lammar vient de la relater.

Bien évidemment, il s'agissait de recommandations qui n'ont certes pas valeur obligatoire et qui ne mettent pas en cause l'autonomie communale. Cependant, Mme Lammar accorde personnellement une grande valeur à la parole donnée et aux engagements pris. Elle essaie de faire ce qu'elle dit et de dire ce qu'elle fait.

Sur cette question de patinoires, par souci de cohérence intercommunale, les communes sont arrivées à un consensus visant à ouvrir les patinoires plus ou moins du début décembre à fin janvier. Si certaines communes ont souhaité faire fi de ces recommandations, Mme Lammar a souhaité, pour sa part, respecter ses engagements. C'est pourquoi, bien qu'elle soit tout à fait sensible à l'argument des vacances scolaires (raison pour laquelle la commune de Carouge a toujours fermé sa patinoire à la fin des vacances de février), elle ne peut, toute seule, décider de prolonger l'ouverture de la patinoire. Cela dit, si c'est la volonté du Conseil municipal, elle l'exécutera sans problème, estimant qu'ainsi, elle ne se dédie pas par rapport aux engagements pris puisque le Conseil municipal vote sur ce point.

A noter que, conformément à ce qu'elle avait indiqué au Conseil municipal, et bien que la patinoire soit ouverte sur une période plus courte, la Commune a tout mis en œuvre pour que la patinoire soit aussi attractive que les autres années. Ainsi, si les animations ont été limitées, il y a tout de même eu des discos pour les enfants, les traditionnelles après-midis Marmite, Père-Noël et Galette des Rois, des afterworks à l'Ice Bar avec de la musique en live, ainsi qu'une soirée karaoké qui aura lieu le 27 janvier prochain. A noter aussi que, suite au postulat et à la commission du 23 août dernier, les horaires de la patinoire ont été quelque peu adaptés, avec une plage horaire supplémentaire pour le hockey et des prolongations certains jours. Les circulations ont été modifiées et le personnel a également été modifié en fonction de l'affluence. A ce titre, Mme Lammar mentionne que, sur le site internet, une icône permet de voir l'affluence à la patinoire en temps réel.

Enfin, et c'est le dernier élément que Mme Lammar voulait relever encore ce soir, en cas de vote en faveur de la prolongation de l'ouverture de la patinoire, le bilan qui avait été prévu le 14 février prochain sera repoussé, le temps d'obtenir un bilan complet à la fin de cette prolongation.

M. Von Burg mentionne que, pour le groupe socialiste, il y a de bonnes raisons de s'opposer à la prolongation de l'ouverture de la patinoire, comme il y a de bonnes raisons de la soutenir. D'un côté, le groupe socialiste salue l'action de sa conseillère administrative qui s'est engagée pour que toutes les patinoires communales adoptent les mêmes restrictions en réponse à la pénurie d'électricité qui menaçait cet automne, et il regrette que toutes les communes ne s'y soient pas conformées. De plus, le groupe socialiste rappelle que les économies d'énergie ont touché la population carougeoise à plus d'un titre, avec notamment la baisse du chauffage dans les appartements ou encore une absence totale d'illuminations de Noël dans certains quartiers. Il estime qu'il était normal de partager les sacrifices. D'un autre côté, il est vrai que le début de l'hiver a été très clément et qu'ainsi les menaces de pénurie semblent écartées. De ce point de vue, il n'est pas illégitime de reposer la question de la fermeture de la patinoire, en particulier pendant les vacances scolaires de février. Le groupe socialiste est notamment sensible aux loisirs que la patinoire offrirait aux jeunes qui n'ont pas les moyens de partir faire du ski. Après discussion, il a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la motion au Conseil administratif.

Le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 24 oui, 1 non et 6 abstentions.

8. POSTULATS

Il n'y en a pas.

9. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

10. PETITION PE 010-2023 : PROLONGATION DE L'EXPLOITATION DE LA PATINOIRE JUSQU'AU 26 FEVRIER 2023

Cette pétition, munie de plus de 400 signatures, a été envoyée à la Mairie de Carouge le 10 janvier 2023 et adressée au Conseil municipal. Le Président demande à la secrétaire d'en donner lecture.

La crise économique actuelle péjorant les capacités financières d'un grand nombre de nos concitoyens et ceux-ci ne pouvant pas toujours partir lors des vacances scolaires, la patinoire éphémère de la place de Sardaigne est un excellent moyen à faible coût pour eux de divertir parents, enfants et hockeyeurs dans ces occasions.

Aussi, comme c'est le cas pour la patinoire de la commune de Plan-les-Ouates, les signataires de cette pétition demandent aux autorités de la Ville de Carouge de prolonger l'exploitation de la patinoire comme ce fut toujours le cas à Carouge jusqu'au terme des vacances scolaires de février, à savoir jusqu'au dimanche 26 février inclus.

Le bureau propose la discussion immédiate et le renvoi au Conseil administratif, suite à l'acceptation de la motion (point 7 ci-dessus).

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Von Burg remarque que, contrairement à ce qu'affirme la pétition, Plan-les-Ouates n'a pas décidé d'ouvrir sa patinoire pendant les vacances, mais bien jusqu'au 19 février. Il trouve regrettable que les pétitionnaires aient ainsi tiré argument d'une contre-vérité.

M. Morex, qui est l'initiateur de la pétition, souligne qu'il n'est pas écrit que les communes de Plan-les-Ouates et de Versoix laissent ouverte leur patinoire jusqu'à la fin des vacances. La patinoire de Plan-les-Ouates est ouverte jusqu'au 19 février, et celle de Versoix jusqu'au 20 février. Ces ouvertures sont en désaccord avec les décisions qui ont été prises, comme l'a expliqué Mme Lammar il y a quelques instants. Cela dit, les communes de Plan-les-Ouates et de Versoix font ce qu'elles veulent. Pour en revenir à Carouge, M. Morex trouve absurde de fermer la patinoire la veille des vacances. Il remercie ensuite les personnes qui ont signé la pétition, ainsi que les membres du Conseil municipal qui ont voté la motion. Il n'en veut pas au Conseil administratif, qui a pris une décision en fonction des injonctions émises notamment par le Conseil fédéral. C'est une décision qu'il peut comprendre. En revanche, il aurait peut-être fallu faire des pesées d'intérêts entre telle ou telle mesure. Si M. Morex a bien compris, le Conseil administratif s'est engagé à prolonger l'ouverture de la patinoire jusqu'au 26 février, au vu du vote de la motion. Il l'en remercie.

M. Barbuzzi souhaite que le Conseil administratif confirme qu'il répondra bel et bien à cette demande et qu'il s'engage véritablement à prolonger l'ouverture de la patinoire jusqu'au 26 février. Entendre ce soir un simple « oui » serait une bonne chose.

Mme Lammar pense que M. Barbuzzi a mal écouté son intervention. Elle peut la lui relire, si nécessaire. Elle a effectivement dit que, si le Conseil municipal décidait la prolongation de l'ouverture de la patinoire, elle s'exécuterait sans problème parce que, s'agissant d'un vote du Conseil municipal, elle estime qu'elle ne se dédie pas par rapport aux engagements pris.

Sans vouloir s'engager dans une vaine polémique avec M. Morex, M. Von Burg l'invite à relire sa motion, d'une part, et la pétition, d'autre part. Si la motion cite en effet Versoix et Plan-les-Ouates sans mentionner les vacances, ce n'est pas le cas de l'introduction de la pétition, pour Plan-les-Ouates.

Mme Turgut Bandolier revient sur les propos tenus par M. Von Burg. Quelques éléments de la pétition peuvent certes prêter à interprétation. Mais ce qui est sous-tendu par cette pétition, c'est la volonté d'avoir des activités de loisirs à l'extérieur, indépendamment de la crise énergétique actuelle. Mme Turgut Bandolier ajoute qu'il s'agit de pesées d'intérêts, comme M. Morex l'a souligné. Personnellement, en tant que Verte, elle pense qu'en cas de pesée d'intérêts entre des loisirs qui sont destinés à la population de manière gratuite et la crise énergétique, il faudra toujours choisir le social.

Puisque la pétition est renvoyée au Conseil administratif, M. Mützenberg suggère, pour éviter que la Commune ne se retrouve dans la même situation l'année prochaine, d'étudier l'opportunité de décaler dans le temps l'ouverture de la patinoire, avec un démarrage deux semaines plus tard que ce qui était prévu pour cette année. M. Mützenberg note que de nombreuses activités sont déjà proposées au début du mois de décembre, par exemple l'Escalade. Le début de l'ouverture de la patinoire pourrait éventuellement coïncider avec le marché de Noël. Cela permettrait de reporter ces deux semaines au mois de février. M. Mützenberg invite le Conseil administratif à garder cette suggestion à l'esprit. Sachant que des questions énergétiques se reposeront probablement l'année prochaine, il semble opportun de pouvoir décaler l'ouverture de deux semaines, afin que la patinoire soit ouverte pendant les vacances scolaires.

M. L. Antonioli relève que le club de hockey doit être content que le Conseil administratif ait choisi de prolonger l'ouverture, d'autant plus que cette période a été assez compliquée pour lui – du reste, de nombreux utilisateurs n'ont malheureusement pas pu bénéficier de la patinoire à cause de la météo. Comme M. Mützenberg proposait, en prévision de l'année prochaine, d'éventuellement décaler dans le temps l'ouverture de la patinoire pour qu'elle soit le plus propice possible, M. L. Antonioli suggérerait, lui, de réfléchir à la possibilité d'installer une tente pour couvrir la patinoire, afin d'éviter des pertes d'exploitation. En effet, quand la patinoire est fermée pendant des semaines, elle consomme de l'énergie pour les programmes pluie, ce qui revient à une perte d'énergie. Si, comme d'autres communes, la ville de Carouge décidait de couvrir, en cas de pluie, la patinoire, celle-ci pourrait être utilisée sans interruption, ce qui permettrait de ne pas gaspiller d'énergie. M. L. Antonioli invite le Conseil administratif à étudier cette question pour l'année prochaine.

Mme Lammar considère que la modification des dates d'ouverture de la patinoire mérite d'être étudiée. Elle persiste toutefois à penser qu'une coordination intercommunale serait opportune. L'année passée, Carouge était la première commune à ouvrir sa patinoire et celle-ci a fait face à une véritable ruée, parce qu'elle était la seule à être ouverte durant le premier, voire le deuxième week-end. Avec en plus des mesures Covid qui limitaient encore l'accès, les utilisateurs ont dû parfois attendre des heures pour obtenir des patins, comme l'avaient relevé certains conseillers et conseillères municipales. Encore une fois, Mme Lammar estime qu'une coordination intercommunale est opportune – même si chaque commune reste évidemment libre de faire ce qu'elle entend, puisque l'autonomie communale prime sur les recommandations de l'ACG. Concernant ensuite une couverture pour l'année prochaine, Mme Lammar remarque que le budget 2023 ne comporte pas de montant pour une telle tente. La proposition pourrait néanmoins être étudiée. Mme Lammar propose au Conseil municipal d'en discuter lors de la commission qui aura lieu prochainement sur le bilan de la patinoire.

Mme Uldry a l'impression que les débats s'éloignent du sujet de la pétition, qui demandait la prolongation de l'ouverture de la patinoire jusqu'à la fin des vacances scolaires de février. Elle note que, puisqu'une motion a déjà été acceptée par le Conseil municipal, la pétition n'avait en réalité plus de raison d'être, mais elle a été prise en considération par respect pour les pétitionnaires. Mme Uldry est d'avis que les discussions sur la période

d'ouverture l'année prochaine ou sur une éventuelle tente pourront effectivement avoir lieu en commission, lors du bilan de la patinoire, mais pas ce soir parce qu'elles sortent du sujet de la pétition.

La parole n'étant plus demandée, le Président soumet au vote le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le renvoi de la pétition au Conseil administratif est accepté par 29 oui, 1 non et 1 abstention.

11. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des membres du Conseil municipal

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 025-2022 de Mme Kolla relative à l'utilisation de marres ou d'étangs pour le captage du CO2

Madame,

En réponse à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 22 septembre 2022, traitant des problèmes liés au « Captage du CO2 nocturne » vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

A notre connaissance, le territoire de la Ville de Carouge compte 4 mares dans les espaces accessibles au public (Charles-Poluzzi, Point-Cardinal, Grange-Collomb, périmètre du Collège de Staël).

Celles de Charles-Poluzzi et de la prairie de Grange-Collomb sont entretenues par le service communal des espaces verts. La dernière mare créée par la Ville de Carouge date de 2016 et se trouve dans la prairie de Grange-Collomb. Le financement ayant été obtenu auprès du Conseil municipal, elle a été réalisée par un bureau privé en collaboration avec Pro Natura afin d'impliquer le plus grand nombre d'enfants possible pour des visées didactiques. L'aménagement a également été réalisé de manière à favoriser le plus possible la biodiversité.

Aujourd'hui, nous savons que ces écosystèmes se révèlent en général aussi très efficaces pour piéger le carbone et rafraîchir l'air en été. Il s'agit donc d'aménagements qui comptent de nombreux avantages lorsqu'ils sont réalisés et entretenus selon certains critères. La Ville de Carouge suit avec attention les études de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (Hepia) notamment le projet Ponderful dont vous faites mention, au sujet du rôle des étangs dans l'adaptation et l'atténuation des effets du changement climatique et qui se terminera en 2024.

Nous aurons alors connaissance des meilleures pratiques de gestion de ces plans d'eau pour capter le carbone de la manière la plus efficace possible.

Néanmoins, craintes et questionnements émergent parfois également. A Carouge, les mares proches des zones habitées sont particulièrement exposées et ont suscité quelques critiques. En effet, le chant principalement nocturne des grenouilles rieuses pendant la période de reproduction, qui est en fait une espèce invasive, peut perturber le sommeil. Etant donné que tous les batraciens sont protégés en Suisse, le seul recours est de les déplacer ou de vider la mare en hiver si possible, sachant qu'elles risquent de revenir assez rapidement.

Par ailleurs, certaines personnes craignent, à tort, que les mares permettent aux moustiques de proliférer. Or, je cite la fiche technique de l'Hepia contenue dans le document « Recommandations pour la gestion des mares urbaines pour favoriser la biodiversité, fiches techniques, Hepia, 2015, » concernant ce point « ... *ce sont rarement les étangs naturels, foisonnant de vie, qui sont la cause de leur développement et de leur abondance. En effet, dans un milieu équilibré où la vie aquatique et terrestre est favorisée, les prédateurs, aussi bien des œufs, des stades larvaires que des adultes, sont suffisants pour contrôler les populations de moustiques et les maintenir avec des effectifs faibles. Les investigations menées sur 102 mares et étangs du Canton de Genève ont montré que la fréquence des insectes piqueurs est inférieure en milieu urbain qu'en milieu rural. De plus, leur fréquence est faible (ainsi que leur abondance) et ils ne peuvent être considérés comme espèces typiques des plans d'eau urbains* ».

Forte de ces constats, la Ville de Carouge cherche naturellement à créer d'autres mares ou étangs dans des zones à l'écart des habitations.

Dans le cadre du plan d'action communal favorisant la biodiversité qui a été présenté à la commission Développement durable le 14 octobre dernier, il est notamment projeté par exemple de renforcer prochainement la végétalisation du cimetière communal où une mare, aux effets reconnus apaisants, pourrait être intégrée.

D'autres opportunités pourront être saisies au fur et à mesure de l'avancée des projets d'aménagements sur Carouge (par exemple au parc du Val d'Arve).

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Madame, à l'expression de notre considération distinguée.

Réponse écrite de Mme Hiltbold à la question écrite de M. Calame, qui demandait pourquoi la police cantonale était présente lors de l'enterrement de M. Alireza Rahimi

Monsieur,

Suite à votre question écrite déposée lors de la séance du Conseil municipal du 15 décembre 2022, vous trouverez ci-après les éléments de réponse suivants :

La mise en place du dispositif dont vous faites mention est du ressort et de la responsabilité exclusive de la Police cantonale, qui décide du déploiement de ses moyens et de ses ressources en fonction des situations et/ou des évènements.

La Police municipale, qui échange divers renseignements avec la Police cantonale, conformément à la Loi sur les agents de la police municipale, les contrôleurs municipaux du stationnement et les gardes auxiliaires des communes (LAPM) F 1 0 et au Contrat local de sécurité (CLS) entre l'Etat de Genève et la Ville de Carouge, se tenait à sa disposition au cas où d'éventuelles mesures de circulation auraient été nécessaires, ce qui ne s'est finalement pas avéré.

Espérant avoir répondu à votre demande, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de notre considération distinguée.

Nouvelles questions des membres du Conseil municipal

Questions écrites

M. Baertschi : Quelle utilisation prévoir pour le cordon lumineux en période de fêtes ?

La pose d'un cordon lumineux destiné à animer la vie commerciale de notre Centre historique remonte, sauf erreur de ma part, aux années 1980. Bien accepté par la quasi-totalité des propriétaires riverains et par les commerces des arcades, ce cordon a créé, depuis son installation, un effet d'ensemble festif, renforcé par d'autres attributs de fêtes, tels que les arbres de Noël, les boules et tous les motifs décoratifs de circonstance. Cette année, sous l'effet des mesures de sobriété énergétique engagées par les Autorités, le Conseil administratif a pris la décision de ne pas allumer ce cordon lumineux. Il en est résulté que certaines rues se sont trouvées privées de tout attribut festif, même pendant les périodes de promotion commerciale, telles que celles du marché de Noël, ou encore les jours de Noël et du Nouvel An. Au vu de cette situation et de la pression parfaitement compréhensible engagée dans le suivi des préoccupations et recommandations fédérales et cantonales liées à l'urgence climatique et aux annonces de risques de pénurie, la question subsiste, néanmoins, de savoir comment nous devons à l'avenir gérer le futur de ce cordon lumineux.

A ce sujet, le Conseil administratif est-il en mesure de m'apporter les précisions suivantes:

1. Quelle est la longueur approximative de ce cordon ?
2. Peut-on estimer ce que représente la consommation horaire ou quotidienne de cette installation ? A la fois en KWh et en coûts de l'énergie.
3. Le branchement/débranchement de ce cordon relève-t-il de la compétence des Services Industriels, comme c'est sauf erreur le cas de l'éclairage public, ou bien existe-t-il une compétence communale ?
4. Dans l'hypothèse de réduire la consommation et la facture globale des coûts de l'énergie pour notre Commune, serait-il possible d'envisager pour l'hiver prochain une illumination réduite à quelques journées festives choisies pour ces illuminations ?

Questions orales

M. Baertschi : Concertation et participation quartier Cardinal-Mermillod

M. Baertschi mentionne qu'au mois de septembre, une information sous forme de papillons a été distribuée aux riverains du quartier Cardinal-Mermillod, à propos de ce processus qui est engagé par l'Etat avec le concours bien sûr de la Commune. Des voisins souhaitant des informations sur la suite de la démarche, il a voulu les renvoyer au site internet de l'Etat, mais rien n'y figure. M. Baertschi n'a rien trouvé non plus sur le site internet de la Commune. Quand une information est donnée sur une future concertation, il faudrait ensuite que les personnes soient aussi informées sur le fait que ladite participation est en cours. M. Baertschi relève qu'il s'agit peut-être juste d'un oubli. Mais il tenait à l'évoquer ce soir, pour qu'au moins le service de l'urbanisme mette une information sur le site internet, à défaut de l'Etat de Genève, qui le fait pour d'autres quartiers, notamment aux Acacias.

Mme Molinari relève que les processus de PLQ sont pilotés au départ par le Canton, en collaboration bien sûr avec la Commune. La participation citoyenne est non seulement souhaitée, elle est obligatoire dans le cadre de la définition des axes prioritaires de tout PLQ. Au début de l'automne passé, une démarche a été initiée pour engager dans ce processus des citoyens et citoyennes qui seraient intéressées à y participer. Une séance publique a été organisée, à laquelle ont assisté de nombreuses personnes. Cette séance de présentation du projet par les autorités cantonales, en présence de Mme Molinari et des services communaux, a rencontré un grand succès. A cette occasion, les citoyennes et citoyens intéressés ont eu la possibilité de s'inscrire pour faire partie d'un groupe de

suivi, étant précisé que l'objectif était que ce soient toujours les mêmes personnes qui assurent le suivi, sachant que le projet évolue. Mme Molinari ignore pour quelle raison il n'y a actuellement pas d'information pour expliquer où en est ce processus. Elle se renseignera pour voir comment y remédier, mais ce qui est certain, c'est que le groupe de suivi constitué de citoyennes et citoyens est déjà au travail.

M. Baertschi : Val d'Arve – containers à usage de la Sgipa

M. Baertschi rappelle que M. Brocher avait légué, il y a en tout cas une trentaine d'années, sa propriété du Val d'Arve à la ville de Carouge, y compris l'île dénommée « île aux castors » ou « île Brocher ». La Sgipa s'était installée dans cette maison et, de mémoire à l'époque où Mmes les Conseillères administratives de Haller et Meyer étaient en charge de ces dicastères, des sortes de containers avaient été posés pour accueillir des salles de classe. Maintenant, la Sgipa a déménagé. Ces constructions commencent à vieillir, sans parler du fait qu'elles sont en zone agricole. Il serait souhaitable de les enlever, plutôt que d'échafauder des projets de remise en état.

Mme Molinari relève qu'en effet, l'école a fermé il y a peu de temps. Elle se renseignera sur les raisons pour lesquelles ces containers sont encore là et sur ce que la Commune peut faire. Concernant le volet de l'affectation future de la maison Brocher, elle laissera la parole à sa collègue.

Mme Lammar indique que l'idée est de trouver une nouvelle affectation à la maison Brocher. Des discussions sont en cours. Le cas échéant, un crédit d'étude sera présenté au Conseil municipal sur l'avenir de cette maison. Quant aux containers, leur état de vétusté est très avancé. Mme Lammar ne croit pas qu'il puisse en être fait grand-chose.

Pour l'anecdote, M. Baertschi signale que cette propriété avait sa rocaille, ainsi que des plantations et même des vignes, situées sur la zone de bois et forêt actuelle. Ces vignes produisaient un vin qui s'appelait le « Clos du Val d'Arve ».

M. L. Antonioli : Merci

A la fin des vacances, M. L. Antonioli a laissé s'échapper le chien de son frère. Il a passé deux jours et deux nuits dehors à essayer de le retrouver. Il a eu de nombreux échanges avec la police municipale, qui lui a apporté un grand soutien, et de communications avec les services cantonaux. Il souhaitait remercier ce soir toutes les personnes qui étaient sur ce dossier, pour le travail qu'elles ont fourni lors de ce week-end qui a été mouvementé pour M. L. Antonioli.

Mme Hiltbold transmettra ces remerciements. Elle ajoute que les APM sont tout aussi sensibles à la problématique des chiens que la magistrate en charge de la police municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20h25.